



## Formation ADR 1.3

### **Public**

Personnel, hors conducteurs, ayant une activité en relation avec le transport de marchandises dangereuses (Magasiniers, manutentionnaires, affreteurs, ...).  
Expéditeurs de marchandises dangereuses ou déchets dangereux.  
Transporteurs, commissionnaires au transport.

### **Compétences professionnelles visées**

Avoir les connaissances de base pour respecter la réglementation concernant le transport des marchandises dangereuses.

### **Méthode pédagogique**

Exposé illustré d'exemples.  
Echange interactif avec les participants.  
Exercices d'application.  
Préparation d'un support sur Powerpoint.  
Exemplaire papier remis aux participants.

**Durée** : 1 jour

### **Programme (susceptible d'être adapté à votre demande)**

Contexte réglementaire  
Les marchandises dangereuses  
Classes de danger et dénomination ADR  
Fiche de données de sécurité  
Conditionnement et emballages  
Marquage et étiquetage des colis  
Types de transport  
Opérations de chargement et déchargement  
Placardage et signalisation des véhicules  
Equipements et documents obligatoires  
Responsabilités des intervenants  
Cas d'exemptions (quantités limitées, 1.1.3.6)  
Formation  
Rôle et mission du conseiller à la sécurité